



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission nationale des programmes de l'enseignement musical

# Programme d'études Culture musicale-cours d'écoute

## **INTRODUCTION**

Pour permettre une première approche aux branches des écritures, de l'analyse et de l'histoire de la musique, un cours de transition entre la formation musicale et les cours d'écritures est instauré. L'introduction de ce cours, cours d'une année, permet de regrouper les intérêts et de promouvoir les branches « théoriques » afin de leur donner la place qu'elles méritent au sein de notre enseignement. En plus ledit cours donne aux élèves les moyens de s'orienter dans le monde de l'expression musicale et aux adultes la chance d'élargir leur horizon musical.

## **OBJECTIFS**

Permettre à tous les élèves ayant terminé la formation musicale d'avoir une ouverture sur les cours dits « théoriques », en commençant par une approche basée uniquement sur l'écoute.

Prise de conscience par l'écoute des phénomènes sonores et des éléments musicaux qui feront l'objet des cours d'écriture, d'analyse, d'histoire ou d'informatique musicale.

Il s'agit plus précisément de l'étude :

1. des paramètres fondamentaux (hauteur, durée, timbre, dynamique...)

(par exemple : écoute du Boléro de Ravel – reconnaissance des instruments par leur timbre)

2. des paramètres morphologiques (motif, phrase, cadence, période, forme, harmonie, rythme/métrique)

(par exemple : écoute d'une œuvre classique – définition de la phrase, carrure/cadence  
écoute d'une Passacaglia – rythme ostinato)

3. des paramètres esthétiques (style, époque, fonction)

(par exemple : écoute d'une œuvre de Chopin – Valse ou Mazurka  
écoute de « Alla Turca » de Mozart – Marche  
écoute de la Suite Baroque – Danse)

Distinguer Musique Sacrée, Musique Sérieuse et Musique d'Ambiance, Musique de Film, Jazz, Folk etc (E-Musik, U-Musik)

A part l'élargissement de l'horizon musical obtenu par l'écoute analytique des œuvres proposées, cette approche devrait ôter les « tabous » relatifs aux cours d'écriture/analyse et favoriser un intérêt croissant, une meilleure participation et une progression plus rapide et plus efficace dans ces cours.

## **MÉTHODOLOGIE**

Au cours de l'année scolaire, l'enseignant coordonnera une approche systématique et historique :

L'approche systématique servira à introduire les élèves aux différents paramètres de la musique. Elle servira d'une part à les introduire à des concepts fondamentaux de théorie musicale et à les guider dans leur réflexion personnelle ; d'autre part, elle cherchera à approfondir l'écoute musicale en faisant découvrir aux élèves les multiples facettes des différents styles musicaux.

Dans un deuxième temps, une approche plus historique tentera d'approfondir les notions rencontrées jusque-là en les situant dans le contexte de l'histoire de la musique.

A cela s'ajoute le souci d'élargir l'horizon musical par la découverte de musiques de tous genres.

## **Contrôle des connaissances – examen de fin d'année**

Un contrôle des connaissances est organisé à la fin de l'année par l'établissement. Ce contrôle, en présence d'un deuxième enseignant à désigner par le directeur, est dirigé par le titulaire de la classe et est accompagné d'une orientation de l'élève.

L'examen consiste en un entretien de l'élève avec le titulaire et la deuxième personne sur deux œuvres (ou extraits d'œuvres). Les œuvres sont d'époques et de styles différents dont une (d'une durée de 5 minutes) écoutée en loge (durée 15 minutes) et la deuxième (d'une durée de 2 minutes) en audition directe.

### **Remarque :**

Il ne s'agit pas d'un cours où l'on doit voir un maximum de matière en un an, mais plutôt une instance de guidage vers les matières plus spécialisées ci-dessus, ou vers un cours de culture musicale générale (2<sup>e</sup> année) qui en serait la continuation naturelle et qui engloberait les autres arts.